

Viella : les 5 conseillers municipaux groupés élus au 1er tour

Les 2 individuels n'ont pas eu le nombre de voix nécessaire



Viella : les 5 conseillers municipaux groupés élus au 1er tour



Il est 17 heures, Alice Dabadie, Cédric Laborde et le général Jacques Lasserre attendent les électeurs

On se souvient que l'ancien maire de Viella, Jean-François Thomas, a démissionné avec 3 conseillers à compter du 19 février 2024, et qu'un 5e avait démissionné il y a 2 ans (1). Il fallait donc organiser des élections municipales partielles.

Alice Dabadie, 2e adjointe de Jean-François Thomas, assume temporairement le rôle de maire et organise avec rigueur les élections partielles qui ont lieu dimanche 21 avril 2024.



Votant ; à droite, Christine Billé

Les candidatures

Il y a 7 candidats pour 5 postes :

une candidature groupée : Bastien Lannusse, Vincent Berdoulet, Françoise Bourhis-Ponsolle, Agnès Clarac-Laffargue et Sophie Laporte

<https://lejournaldugers.fr/index.php/article/75104-viella-les-5-conseillers-municipaux-groupes-elus-au-1er-tour>



Votante

Comment voter

Si l'on veut voter pour un ou deux individuels et pour la candidature groupée, il faut barrer un ou deux noms dans la liste groupée.

En conséquence, les votes contenant 7 noms sont nuls.

Mais on peut voter pour un seul candidat (s'il est officiellement candidat) ou pour plusieurs, du moment que le total n'excède pas 5.



Votant

Résultats

inscrits : 394

votants : 241

nuls : 10

blancs : 3

exprimés : 228



Olivier Dabadie, président de Plaimont, vote

Pour être élu, il fallait obtenir au moins 115 voix au 1er tour.

Ont obtenu :

Bastien Lanusse : 201 voix

Vincent Berdoulet : 195 voix

Agnès Clarac-Laffargue : 184 voix

Sophie Laporte : 153 voix

Françoise Bourhis-Ponsolle : 147 voix

Fabien Diaz : 92 voix

Catherine Brette : 31 voix.

Les 5 premiers sont donc élus au 1er tour.



Comptage des votants qui ont signé, rapporté au nombre d'enveloppes

Élection du maire par le nouveau Conseil municipal

Le mardi 30 avril 2024 à 20 heures.

(1) Voir l'article [<https://lejournaldugers.fr/article/73634-demission-du-maire-de-viella-jean-francois-thomas>].

N.B. - Sur la photo du haut de page, les 4 scrutatrices du public (l'une ouvre les enveloppes, la 2e lit les bulletins, la 3e et la 4e inscrivent les résultats) au travail, sous l'œil de la maire); ensuite, les bulletins sont soigneusement conservés.



Les enveloppes des bulletins sont mises dans 3 grandes enveloppes avant le dépouillement



Proclamation des résultats